

## **Municipalité La Rédemption.**

Lundi le cinq (5) novembre 2018 se tenait à 20H00 au Centre municipal Viateur Labonté la séance ordinaire du conseil municipal de La Rédemption.

Étaient présents, madame Sonia Bérubé, mairesse, mesdames les conseillères Manon Landry et Myriam Morissette; messieurs les conseillers, Steeve Soucy, André Fournier, Raynald Bérubé et Simon Chassé.

Madame Caroline Lapointe, directrice générale, était aussi présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

### **1. Accueil**

Madame la mairesse souhaite la bienvenue aux citoyens présents et procède à la lecture de l'ordre du jour.

### **2. Lecture et adoption de l'ordre du jour Résolution # 18-157**

Il est proposé par Raynald Bérubé, appuyé par Manon Landry et unanimement résolu d'accepter le reste de l'ordre du jour tel que présenté.

### **3. Lecture et adoption du procès-verbal Résolution # 18-158**

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu la copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er octobre, la directrice générale demande une dispense de lecture. Sur une proposition de André Fournier, appuyé par Raynald Bérubé, il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal sans modification.

### **4. Tetra-Tech, mise au normes de l'eau potable, 11 556.77\$ Résolution # 18-159**

Il est proposé par Simon Chassé, appuyé par Steve Soucy et résolu à l'unanimité de payer la facture 60586332, à Tetra-Tech, au montant de 11 556.77 \$, pour mise aux normes de l'eau potable.

### **5. Centre du camion JL, Western Star, 17 534.77\$ Résolution # 18-160**

Il est proposé par Myriam Morissette, appuyé par Simon Chassé et unanimement résolu de refuser de payer la facture avant d'avoir des précisions sur les montants facturés.

### **6. Malette, états financiers 2017, 9 370.46\$ Résolution # 18-161**

Il est proposé par Manon Landry, appuyé par Raynald Bérubé et résolu à l'unanimité de payer la facture 100118, à la firme Malette, au montant de 9 370.46 \$, pour la vérification comptable et la préparation des états financiers 2017.

7. **Groupe Michel Leclerc, décompte progressif # 1,**  
**103 464.16\$**  
**Résolution # 18-162**

Il est proposé par Myriam Morissette, appuyé par Steve Soucy et résolu à l'unanimité de payer le décompte # 1, à Groupe Michel Leclerc inc., au montant de 103 464.16 \$, pour la mise aux normes des installations de productions d'eau potable. Cette facture sera payée à même l'emprunt accordé par le MAMOT.

8. **Acceptation des comptes**  
**Résolution # 18-163**

Il est proposé par Raynald Bérubé, appuyé par Manon Landry et résolu à l'unanimité de payer les comptes, au montant de 13 991.13 \$.

9. **Programmation révisée TECQ 2014-2018**  
**Résolution # 18-164**

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est proposé par Raynald Bérubé, appuyé par Steve Soucy et unanimement résolu que :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

- la municipalité s'engage à être le seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quand aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de TECQ 2014-2018;

- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation des travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

- la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

- la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation des travaux comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

10. **Demande emprunt temporaire**  
**Résolution # 18-165**

Il est proposé par Manon Landry, appuyé par Myriam Morissette, et résolu à l'unanimité par le conseil que la Municipalité de La Rédemption demande un emprunt temporaire d'un montant autorisé de 2 957 650 \$ en vertu du règlement d'emprunt 2018-06 modifiant le règlement d'emprunt 2018-05 à la caisse Desjardins de Mont-Joli Est de la Mitis.

Que Sonia Bérubé, mairesse, et Caroline Lapointe, directrice générale, soient autorisées à signer les documents relatifs à l'emprunt.

11. **Mandat Plume inc.**  
**Résolution # 18-166**

Il est proposé par Raynald Bérubé, appuyé par Simon Chassé, et résolu à l'unanimité par le conseil de mandater la firme Plûme inc. pour la négociation syndicale. Mme Caroline Lapointe, directrice-générale et M. André Fournier seront également présents lors des négociations.

12. **Demande gratuité de la salle**  
**Résolution # 18-167**

Il est proposé par Manon Landry, appuyé par Myriam Morissette, et unanimement résolu par le conseil de prêter gratuitement la salle les 1er et 2 décembre pour une expo-vente d'artisanat, organisé par le groupe de tricot du mardi.

13. **Encart publicitaire - La Fabrique**  
**Résolution # 18-168**

Il est proposé par Myriam Morissette, appuyé par Steve Soucy et résolu à l'unanimité par le conseil de payer à la Fabrique un encart publicitaire dans le feuillet paroissial pour l'année 2019, au montant de 1 000,00 \$.

14. **Demande de don - La ressource d'aide aux personnes handicapées**  
**Résolution # 18-169**

Il est proposé par Myriam Morissette, appuyé par Manon Landry et résolu à l'unanimité par le conseil de payer à La ressource d'aide aux personnes handicapées un montant de 25 \$ en don.

**15. Demande de don - Les artisans du Mont St-Pierre**  
**Résolution # 18-170**

Il est proposé par Myriam Morissette, appuyé par André Fournier et résolu par le conseil de payer à Les artisans du Mont-St-Pierre un montant de 250 \$ en don.

**16. Avis favorable CPTAQ - demande à portée collective**  
**Résolution # 18-171**

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la MRC de La Mitis a soumis le 13 avril 2016 une demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) aux fins de déterminer dans quels cas et à quelles conditions de nouvelles utilisations à des fins résidentielles pourraient être implantées en zone agricole;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 12 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la CPTAQ doit prendre en considération le contexte des particularités régionales dans l'exercice de sa compétence;

CONSIDÉRANT QU' une entente est intervenue à la suite de rencontres de négociation;

CONSIDÉRANT QUE la CPTAQ a émis une orientation préliminaire le 7 avril 2018 au dossier 412212;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 62.6 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la municipalité doit accorder un avis favorable à l'égard de cette orientation préliminaire pour qu'une décision soit rendue.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Raynald Bérubé, appuyé par Myriam Morissette, et résolu à l'unanimité d'accorder un avis favorable à l'orientation préliminaire émise par la CPTAQ concernant la demande à portée collective de la MRC de La Mitis (dossier 412212).

**17. Divers**

**18. Période de questions**

**19. Prochaine séance**

Séance ordinaire le 3 décembre 2018, 20h00

**20. Levée de la séance**  
**Résolution # 18-172**

Après la période de questions, il est proposé par Raynald Bérubé, appuyé par Simon Chassé et résolu à l'unanimité la levée de la séance à 20 h 30.

---

**Sonia Bérubé**  
**Mairesse**

---

**Caroline Lapointe**  
**Directrice générale et secrétaire-**  
**trésorière**

Je, Sonia Bérubé, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.